



193 C 36

fr. de rouge

ms



France

Amiens = (Somme)

Parfaite Sincérité

Correspondance de la d. avec son député et vice versa.

Représentant le fr. de Rouge

8 Sept 1810 = 24 Oct. 1817.

1-31

Voir l'acte d'inauguration
du Prof. de Louj. 1816

L. de la Parfaite Sincérité, Or: d'Amiens.

		1811.	Rece	Depe
Mars - 9	Recu par le fi. Caubefort avec une plaque pour date un effet de 108 fr. pour acquies à accuser du Dou gratuit, sur au gr. Or: ..			
19	Payé au Gr: Or: du anné 1809 et 1810 du Dou grat: de lad: à 96 fr 78			108
	" " " " du Chq: à 18 fr. 96.			
	N ^o - L'effet remis par le fi. Caubefort ne a pas été payé à son échéance - il a été renvoyé à lad: avec les deux quittances du Gr: Or: et une copie de la plaque du J. du 24 Mars, relative au cout annuel - une plaque d'envoi de en pièces au du 6 avril - elle n'est partie que le 7 -			
Mai -	Recu du ff: Falize, pour son voyage à Paris la p ^{te} de despen de		108	
Septembre 3	Recu par la Diligence un paquet contenant 19 Ep ^{tes} du Traic des transp de la fête de la naissance du roi de Louis imprimé - payé Droits de transport dans l'histoire au p ^{te} boire			70
	Envoi, par la petite poste, de 7 Ep ^{tes} du traic à despen, suivant avis du			105
1812				
Mai - 17	Recu du fi. Martin Lacombe pour le prix de quatre Press. de cadastre au gr: Or: pour le rom-creux		28	
18	Dépense au chartrist du Gr: Or: le prix de la Press à despen à 7 fr d'un ..			28
Juin - 23	Dépense au Gr: Or: à despen le prix d'un autre Press de nouveau par le Chq: ..			7
Juillet 24	Recu par la Diligence une boîte contenant la Constitution de lad: transport dans Paris			50
Septembre 30	Dépense au chartrist du Gr: Or: le prix du Traic de la Constitution de lad: p ^{te} l'annuit ^{te} du Gr: Or: ..			75
Octobre 30	Retien au chartrist du Gr: Or: cinq Press de lad: avec ceux du ff: Ch: Balledeux Yalbeur - Lagrange, Keller - au Brouard - ainsi que la Constitution au p ^{te} accumulation de lad: ancien accepté			
	Envoi par la petite poste le 18 8 ^{te} 1812 - par M. Vaiguere. Cet envoi est parti de la d: au Chq: et renvoyé vite au déboursé à despen le 18-8 ^{te}			
			28	112
				88
				24
				24

SOLDE

APPLICATION du SOLDE.		SOLDE	
SOLDE appartenant au Trésor:		Caisse	
Ex: ce 1806 et antérieurs...	1807.....	Effets sur Paris.....	18
1808.....	1809.....	Idem sur diverses Places.....	
1810.....	Produits non soumissons.....	Remises de la caisse de service.....	
Caisse de service s/c de réserv.		Porte-feuille.....	
		Traites de douanes.....	
		Obligations d'adjudicataires.....	
		Idem en souffrance.....	
		Caisse de réserve.....	
		Caisse de service.....	
		Receptions et Mandats.....	
		Fonds particuliers.....	
		Receveurs particuliers.....	

P R E U V E.

Solde app. au Trésor au 1 ^{er}	
Recouvrements du mois.....	
Dépenses idem.....	
SOLDE revenant au Trésor au	

Du par lad: en la Ch: ..

1819

1819.

Recette
Dépense

Report de l'autre part - Excédant de Dépense

Janvier 9	Recu, avec la pl.: du f. falaise - Du 7 jans. deux mand/d'un dont j'ai touché le tout de	154.	"	84.	28
11	" - le montant du 2. mand - de	44.	"		
12	Port de la lettre du f. falaise				60
14	Déposé au Gr.: Oz.: le prix d'une collection de cahiers symbol.: d'adit anc.: accepté 45.			105.	
22	" - " - " - du haut gradu " - - - - 60				
	Envoyé la quittance du f. 105. " à M. falaise avec une lettre du 17 jans				
29	Payé p. l. d. du f. falaise, le prix de 6 Ex ^{tes} du Nécipaire maci: à 2. =			12.	

Compte arrêté en l'envoyé le 16 Mars 1813

198. - 201. 85

Excédant de Dépense

3 85

La collection du cahier symbol.: a été envoyée par M. de Rivinut devers auquel elle a été remise le 18 jans -

Celle du haut gradu a été expédiée par la Messagerie de la rue du Boulouy où elle a été remise le 15 Mars 1813 -

Mars 23	acheté le tarif d'élèves en la règlement du Rit Espain 2 petites broch. 8 ^o			5.	
	affranchiment - par la poste 60 - Port de lettre 40 - =			1.	

Avril 27	Recu avec la pl.: du f. falaise du 26 avers p. priver à l'acquit de				
	deux gratuits du d.: en chap.: du annu 5, 811 et 5, 812, jans				
	Mand/ sur la caisse de priver au 10 7 ^{tu} de - - - - 30. 14.				
	Tratte à 10 jours de vue, payab. le 7 7 ^{tu} au Crivon. - 100. "				
	Port de la lettre d'envoi des Effets de Dépense -	190.	14.		60

Septembre 4	Déposé au Gr.: Oz.: de Valamii d'après au présent - Du deux gratuits jans				
	doge - annu 5, 811 et 5, 812 à f. 36. " = 72. "				
	Chap.: " - " - " a. f. 18 - = 36. "			108.	

Les quittances du Gr.: Oz.: ont été remis au f. falaise à Paris le 5 Septembre -

	Recu au f. falaise à Paris pour jans	190.	14.	118	45
	Reste en Caisse -	11	69		

Compte arrêté le 9 Septembre en remis le même jour au f. falaise à Paris -

1819.

1819.

Recette
Dépense

Octobre 6	acheté 1 Ex ^{te} de l'almanach du Gr.: Oz.: celui qui a été envoyé à tout	11.	69		
	par parocum - - - - -	"	"		1. 50
	Port par la poste - - - - -	"	"		75

1816.

Mai 12	Recu de la Messagerie 1 fac contenant 1 Ex ^{te} du procès verb. imprimé de l'Assemblée				
	du Procès de Louis XVI et Louis XVIII dans la loge - frais de transport dans Paris				75

8. 69 11. 69 5. "

O.: d'Amiens, le 8^e jour du 7^e mois, l'an de la V.: L.: 5810.
Rep. le 7 8^e



127

Par Maîtrise de

La \square St.: Jean, sous le titre distinctif de la PARFAITE SINCÉRITÉ,

Au F.: C.: J.: Serouge son représentant au G.: O.: de France

S.: F.: V.:

TFF.: CCC.: et TFF.: RRR.: FFF.:

J'ai la faveur de vous adresser le pouvoir de représentant
de la L.: au G.: O.: ainsi que le tableau des Membres qui la
Composent, J'ai par les raisons comme un gage de l'ou Maîtrise
et ainsi que vous avez vu, vous les prie de vous en faire
de vous en tenir de son St.: agréer F.: C.: J.: l'assurance de
sentiments fraternels de tout les M.: et des M.: en particulier
B.: L.: N.: M.: G.: V.: S.: C.: & P.: T.: L.: R.: G.: G.: V.:
J.: D.:

F.: C.: et R.: J.:

Votre très dévoué
G. L. de France
G. L. de France

112

O d'Amiens, le 8^e jour du 7^e mois, l'an de la V. L. 5810.



La St. Jean, sous le titre distinctif de la PARFAITE SINCÉRITÉ,

TFF.: CCC.: et TFF.: RRR.: FFF.:

[Faint, mostly illegible handwritten text on the left page]

[Handwritten signature or name at the bottom left of the page]

O d'Amiens, le 8^e jour du 7^e mois, l'an de la V. L. 5810.

Je le 8^e

en. F. c. F.

avec pour moi avec

mes redoublés au grand O.

vous en procurez un Recépissé

retenu ou qu'il remette au St. Père

Le St. Jean, sous le titre distinctif de la PARFAITE SINCÉRITÉ,

La St. Jean, sous le titre distinctif de la PARFAITE SINCÉRITÉ,

De la F. C. F. Serouge représentant au G. O.

S. F. V.

TFF.: CCC.: et TFF.: RRR.: FFF.:

Je vous prie au nom de l'ad. que j'ai la faveur de
présider de remettre au G. O. en la F. c. F. Symb. le projet de
joindre après en avoir pris lecture, les. Serouge avait été chargé de
le déposer dans le lieu, il n'en a rien fait, pour ce que la
S. F. V. d'obtenir au G. O. en nommant au G. O.
qui a exposé jusqu'à l'advenue nomination de l'ad. Jean
que son ma. red. après un intervalle d'un an.

Je vous salue parfaite Sente

[Handwritten signature]

131

Reçu par le Sr. Cambesport le 9 Mars

Nous avons la faveur d'adresser au Sr. ch. Sr. Lerouge
par l'entremise de M. T. C. Sr. De Campfort la somme des
cent huit francs pour trois années de Doux gratuits dont
nous sommes redevables au grand O. Le Sr. ch. Sr. voudra
bien nous en procurer un Recépissé qu'il nous adressera
directement ou qu'il remettra au Sr. Intendant de la province.
Nous espérons que moyennant ce présent nous n'aurons
plus à nous occuper de la somme de cent quatre francs que nous n'avons
pas en depuis plus d'un an. Nous avons la faveur d'être
P. L. Sr. M. a. N. L. a. e. e.

Notre très Dev. Sr. et
ami



Levassour
m. d. e. r.

Maguet Sr. L. E. par commandement
de la N. L.

Yeuu Vautour Sr. Jumeau ch. L. a. e.
ch. L. e.

Le Sr. Lerouge, Sr. chef du Bureau de Trésorerie, rue d'Angoulême, N. 64.

G. O. DE FRANCE.
Paris, le 24 Mars de l'an vulg. 1860



137

T.: C.: F.:

Vous avez demandé qu'on envoyât le mot amuse
au 1^{er} chap. de la Parfaite Sincérité, via d'Amiens, mais
vous êtes invité à rappeler à la M. et. l'art 3 sur. 5
chap. 12 pag. 204. qui ne permet pas de correspondre
avec un chap. qui n'a pas envoyé de tab. au. Depuis le
25 Gal au 13 (15 av. 1805) de sorte que faute de connaître
la composition actuelle, on ne saurait à qui adresser ce
mot d'ordre. De ce serait le hasard

Le Grand-Métier

Le Local est rue du Four-St.-Germain, n.º 47.

Il nous a été mandé
par mandement de la M.
Levallois
du 25

[Faint, mostly illegible handwritten text on the left page, possibly bleed-through from the reverse side.]

O.: d'Amiens, le 2^e jour du 7^e mois, l'an de la V.: L.: 58 //

Sp. 615 7^e



La \square St.: Jean, sous le titre distinctif de la PARFAITE SINCÉRITÉ,

A. u. C.: c.: f.: Serouge

S.: F.: V.:

TTT.: CCC.: et TTT.: RRR.: FFF.:

*nous avons la faveur devons envoyer l'ing
emplaire du Breve de la fête que nous avons
célébré à l'occasion de la naissance du Roi de
France. nous vous prions d'en faire garantir un
franc de port à chacune des adresses cy contre,
nous vous bien d'avance compte de vos avances.
quant aux 12 autres nous voudrions bien les distribuer
à nos amis, membres de f. o. de France*

*Nous avons la faveur devons saluer
par mandement de la et*

*L. de la Roche
Secr.*

Son et. S. Montgoussier Le Prieur Cambouis
archi-chancelier de l'empire, Duc de la Sarre
M. Boettier de Montaleau, adjoint au maire du
11. arrondissement.

M. Muraire, Conseiller d'Etat à vie, Comte
de l'empire, premier président de la Cour de
Cassation Rue de Bellecour n. 3.

M. Merlin, Conseiller d'Etat, procureur général
impérial de la Cour de Cassation, Boulevard de
Mars n. 2.

M. Challan, chevalier de l'empire, Rue de
Champs Elysées n. 8.

M. Biguet, Grand Juge, ministre de la Justice
Comte de l'empire, place Vendôme.

M. Fustier, préf. Buet. André Desarts n. 55

M. Espory Laine propriétaire, Buet. Honoré
n. 392

L. de ff.

Genevois — 7
Noirsouange — 1
Saviy - Gr. Or. — 3 —
 de Stier — 1
— Lucog — 1
— Combourg — 1
Deux id. — 1
Dujin, Siffa — 1
Estouge — 1
 de la Grante — 1

19

A la Vallée d'Amiens, le 24^e jour du 2^e mois, l'an de la V. L. 5812

La mort de mon père a été suivie
 par la mort de la Chap. qui n'a pu fournir de tableau
 depuis son installation. il la remplace par elle l'installation de
 la 1^e coiffe, attendu que le tableau ne l'auroit pas été en
 succès si depuis a été déposé au G.^o Car Je ne puis l'acheter
 le 6 Mai.
 Je prie de m'excuser de 7 f. rare, des appartenances charmes
 il n'est été déposé avant l'achat un Certificat Mal-Sea, nous en
 l'impédit - la demande pas tout est charmant, peut être que Je
 a été remis au G.^o le même jour il est impossible quelle soit
 de l'abandonner un f. en 1783
 ce qui m'a été donné que 27 ans, je n'ai pu
 à celui qui me prêterait par la règlement -
 J'ai substitué Le S.^o Chap.^o de la Parfaite Sincérité,
 l'année 1780 -

Reçu le 15 mai
 [Signature]

J'ai fait le même changement à la
 demande au G.^o le même f.
 de [Signature] le S.^o Chap.^o de la Parfaite Sincérité,
 l'année 1780 -
 Son député prie le Grand Orient de France,
 qui font ce qui -
 Et c.^o de K.^o f.^o

Nous avons la faveur de vous adresser 1^o Notre tableau
 pour déposer au G.^o de [Signature] ne recevant plus le Mot de Sincérité
 nous en ignorons la cause, voulez vous bien vous informer si nous
 devons des cotisations, nous vous enverrons tout le montant avec
 ce que nous vous devons. 2^o une demande au Certificat de dépôt
 pour quatre ans. K.^o C.^o Mander nous ce que vous cotiserons
 et vous en recevrez de suite le tout. C'est un f. de votre loge
 qui vous remette le paquet.

Nous souvenons avec les sentiments les plus fraternels
 et de la bien que vous êtes
 Vos très-dévotés
 Alexandre Lardoy & Co. Saluz
 [Signature]

A la Vallée d'Amiens le 24 jour du mois d'Avril 1812

Monsieur

St. Chap. de la Trinité Sincère

Je vous prie de m'excuser de ne pas vous avoir écrit plus tôt

Monsieur

Je vous prie de m'excuser de ne pas vous avoir écrit plus tôt
pour vous dire que j'ai eu le plaisir de vous voir hier
à Paris et que j'ai été très content de vous revoir
et de vous entendre parler de votre santé et de votre
famille. Je suis très content de vous voir et de vous
entendre parler de votre santé et de votre famille.

Je suis très content de vous voir et de vous entendre parler
de votre santé et de votre famille. Je suis très content
de vous voir et de vous entendre parler de votre santé
et de votre famille.

Amiens le 24 Avril 1812.
P. L. J. M.

Vous avez donc, Monsieur, abandonné la rue tranquille, bien saine
de Valenciennes pour cette tumultueuse de l'université. C'est le calendrier
Maximilien qui me l'a annoncé, et ce n'est pas moi qui vous adresse le paquet
sous deux adresses car je ne puis convenir comment vous avez pu quitter
la rue de Valenciennes, des appartements charmants, un coup d'œil superbe
pour aller dans un quartier mal-sain, nous autres provinciaux nous faisons
agir les sens, tout est charmant, peut-être que votre nouvelle demeure est de
plus agréable, mais il est impossible qu'elle soit aussi saine que l'autre.
Voulez-vous bien Monsieur me donner des nouvelles de Madame de votre
petit, depuis un an que je n'ai eu le plaisir de vous voir, n'avez-vous pas
augmenté votre famille? n'avez-vous rien de nouveau entre les mains
sur l'art Maxime? Voulez-vous bien encore faire mes compliments
à M^{lle} et à Madame Letourneur leurs chers enfants.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très-humble serviteur

Salut

B. Le 18 8^{me} avec envoi du Constitutif de la [] en du [] Brefs -

A la Vallée d'Amiens, le 10^{me} jour du 4^{me} mois, l'an de la V. L. 5812

Le 1^{er} juin 1751 par le f. au f. gaudet
par le f. - bref demande par
le chapitre



Le S. Chap. de la Parfaite Sincérité,

A son représentant près le G. O. de France.

Le 1^{er} Juin 1751

Nous, votre adhésif un grand Brevet pour le G. O. et un
autre pour le f. gaudet rapporteur de différents Brefs que nous demandons,
depuis votre N. de 1750. Et nous avons reçu le mot annuel. Nous
apportons dans son honneur toute la régularité possible. Si nous avons
réunis et si nous demandons des Brefs pour différents frères qui nous
par l'âge requir est que les Statuts l'aient aux Chap. l'examen
et ces frères sont dignes par leur vertu civile et maest^{re} à toute
sageillance appuyer leur demande. La Maest^{re} doit de fidélité d'histoire
de parait frères. Nous avons fait mettre le timbre du chap. aux
Brevets, nous recevons un f. au f. gaudet, assavoir les mitans pour les
recevoir avec votre récipissé aux. Martin Lamard. Vous trouverez Nos

tra
Mou
vi
412
Tous
ne
meul
regard
ma

pour vous dans le bagage. mes lectures du tout, vous donner le Privilège
 que son veut nous faire, après avoir obtenu et payé pour les Privilèges, ces
 avoir au rit ancien et accepté, ou nous le contente, nous prions qu'il
 y a encore de l'apart de G. O. Mander nous ce que son Dire
 dans les Bureaux, nous serons pas un article pour demander les
 Cahiers des Privilèges, nous serons obligés de faire des notes nécessaires, et
 Mander nous aussi le prix de ces Cahiers et ce qu'il faut faire
 pour les obtenir.

Agitez V. C. et f. tout votre dévouement et toute
 votre reconnaissance, P. T. d. S. G. N. J. C.

V. C. et f.
 Vos très affectueux
 Keller S. F. C. C.
 Maguet S. P. C. C. b. l. C. C. v. S. C. C.
 Alexandre Lardoux
 S. P. C. C. G. C. C.
 S. D. R. C. C. C.

P. le 18 8^{le} 1812 avec l'avis de la Constitution revêtue du Roi de G. O.

O. d'Amiens, le 20^{le} jour du 3^{eme} mois, l'an de la V. L. 5812.

N^o du G. O. :
 11467.
 11468.



La St. Jean, sous le titre distinctif de la PARFAITE SINCÉRITÉ,

A son représentant près le G. O. de France

S. F. V.

TTT. CCC. et TTT. RRR. FFF.

Par un N. du 27^{le} jour du 4^{me} mois d. P. le G. O. :
 nous a Mandé que l'érédiction faite il est certain que notre sous-
 Chap. a le droit au rit ancien accepté, mais que ce Chap. ne
 peut être érigé que du consentement de notre Loge à la charge
 de pratiquer les mêmes rites, il faut quelle ca obtienne la
 Cumulation en faisant voter les Constitutions, c'est pour satisfaire
 à cette St. que nous vous la faisons de vous adresser notre
 article portant la demande en Cumulation ensemble nos Constitutions
 pour obtenir l'avis, vous leur bien les présenter et faire
 nécessaire ce visa, nous serons passés les métaux aussitôt que

Cahier des hauts grades, y. le Chapi. 60. - 10. d. -
y. de la loge

pour la circulation de l'ad. - 78
nous en serons pressés. Voulez bien aussi prendre des renseignements
sur le rég. des Cahiers des grades du rit ancien accepté et de nous
en faire part.

Nous aurons les faveurs de vous avec les sentiments les plus
fraternels, et par les H. H. H. G. C.

E. C. F.

Maguelon D. P. R. C.

Vos très affectueux et
dévotés H. H.

Saluz
E. C. F.

Orville D. P. R. C.

Neuve Vautour D. P. R. C.
Ch. H.

Barthelemy D. P. R. C.
P. H.

Jumel Ch. H.
2^e Surv.

Carpenher
Ch.

Keller D. P. R. C.

Bernard Cuvel
Alexandre Caron
J. P. R. C.

Perron
M.

N. de 18^e - Amiens le 21 Juillet 1817.
avec l'avis du Comité
mis en des D. P. R. C. F.

III

Je vous remercie de M'avois donné de vos nouvelles parvenues, depuis 4 ans
N. H. s'est marié chez le Cousin Létour au quel évenement, que la bonne Mère
doit souffrir. On voudrait ne pas avoir connu l'aimable Mère, il en décide
que tout doit passer, il faut obéir et suivre la loi de la Nature, pour en
décider que votre Sottise soit seul, qui jouisse d'une bonne santé et faire
votre joie et le bonheur de sa respectable Mère.

La H. que j'ai encore la faveur de vous adresser des consultations,
elle espère que vous les présenterez au G. D. avec l'arrêté y joint, et que
vous ferez accélérer la réponse.

Pour me demander quelques pièces d'écrits, je n'ai pas le moment
que quelques morceaux d'écrits-historiques faits en révolution dans des officiers
Municipaux d'Alton et l'ancien Régime Constitutionnel (Passerion) Commissionnaire du
Directoire spécial près notre Département, Coto-Pierre Krot Cite M'ne de Bergues
de ch' don ex existant l'auteur après ce nom par un l'admirable Clarte,
M'ne de Bergues que vous s'avez reconnaissable de bon.

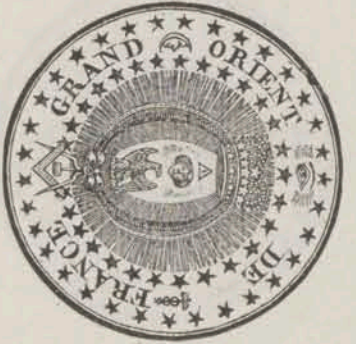
Je vous prie de faire mes compliments au Ménage de Cousin Létour
et de me rappeler au souvenir de Madame et de me dire très sincèrement

E. C. F.

Votre dévoué
Saluz

n. 4 18 May 1842

121



Il a été déposé au Secrétariat du G. O. DE FRANCE, par le
F. J. J. la somme de *vingt huit francs*
pour être versée dans la Caisse de l'Ordre, pour le *secours*
de la R. L. de la Paroisse d'Amiens
à l'Ordre de *Monsieur*
Fait à Paris, ce 18^e jour du 3^e mois 5817.

*Je suis dépositaire de ce dépôt
de la somme de vingt huit francs
au profit de la R. L. de la Paroisse d'Amiens*

Le Substitut au Secrétariat,
ou son Adjoint,
Caprin

*signe
statut
... de
bien
Voie
Cours
entout
moment
des
Sip
Chaque
en
cours
guide
ant.
à l'usage
de
que*

30. Sept. 1812



Il a été déposé au Secrétariat du G. O. DE FRANCE, par le
F. Leveillé, la somme de *deux cent cinquante francs*
pour être versée dans la Caisse de l'Ordre, pour le *Trésor de la Section de*
la rue d'Anjou accepté par *le Grand Maître de la*
à P.O. d'Orléans
Fait à Paris, ce 30^e jour du mois 1812.

Le Substitut au Secrétariat,
ou son Adjoint.

Jamin

degré,
stuto
pi. et
son,
... de
bien

Noie
Cour
entat
momme
des
Sig
Chaque

en
cour
guide
ant.

atépune
et de
que



Il faut que led. 30e jour du mois 1812
de l'Ordre en vertu de l'art. 10 de
l'Ordonnance de 1789
ou du 10e art. de l'Ordonnance
de 1789
ou du 10e art. de l'Ordonnance
de 1789

de l'Ordre
en vertu de l'art. 10
de l'Ordonnance de 1789

30. Sept. 1812

Paris le 17 Janvier
année républicaine des Français

O. de Beauvais le 7^e jour du 11^e mois 1812.

C. de Beauvais

Vous nous avez traité plus d'une fois de paresseux, de négligents,
de ... je n'en dirai rien de plus fort, pour ne pas avoir répondu pilotois
sur 87: que vous avez bien voulu tracer à la ... au sous: chap: et
aussi le 18 du 8^e mois 1812. Vous pouvez bien avoir quelques raisons,
je ne vous trouverai pas des motifs d'excuse, tels que logy, chap: et
pour la suite. Suivant vos 87: Celle à la ... vous avez bien
voulu en avoir pour elle ... 77 l. 25^c.

101

Pour acquies du G. v. les Cahiers des Cahiers
du dit ancien accepté ... 15 l.

84-88

Pour un Bref ... 7 l.

2-89
8-15

Notre 87: au chap: pour les Cahiers du même
dit Cahiers ... 60 l.

Ces Cahiers

Pour vous acquies et nous procurer en un balot par l'abbé
du Bureau de l'état rue du Boulois, je vous ai présentée deux livres
l'un de 16 l. payable au Bureau même de l'état, l'autre de 15 l. entout
200 l. Nous vous bien me rendre la somme, et de l'avis, et au moment
de vos réceptions de remettre en mon nom, à M. Caat, rue des
Fossés St. Germain vers par N. 12, une somme de 12 l. pour six
brochures qu'il m'a fait passer, Necessaire Manoeuvre, Prix 2 l. chaque.

Si les Cahiers du dit ancien accepté ne contiennent pour en
toutes lettres, les mots; attributions, Bateaux, Segues, et de vous nous
trouverons embarrassés pour traverser, le G. v. doit donner un guide,
tacher de nous en procurer un de satisfaisant, même en bien payant.

Je vous recommande de faire faire un balot des Cahiers, et de le
faire passer par M. Caat. Je m'appréhends que ma Commission pour de M. Caat et
la façon de ce balot, la part de cette lettre, contiens d'avantage que

Les 10 f. restant des 200. Je vous enverrai compte au plus tôt, que
vous m'aurez fixé votre dépeuse.

Recevez, ainsi que votre très chère et aimable Compagne, et
votre petit Compagnon, mes souhaits de bonne année. Je vous prie
de faire mes compliments au Cousin Lefevre, son épouse, donnez aussi
à leur nouvelle et de Pauline, il y a trop longtemps que je ne l'ai
entendu parler de vous.

Je n'oublie pas le Pater Noster.

Je vous salue de tout mon cœur

Votre affectionné
Salve

Ne confiez personne le Carot des Cahiers
envoyez le directement au Bureau d'Estampes.
On m'écrit que M. Martin de la Motte a
à Paris, s'il vous voit, ne lui remettre rien.

Je le 18 fev.

Amiens le 10 Janvier 1813.

C. C. & H. S.

157

Nous avons reçu votre D. de 17 Janvier D. ensemble la
quittance du P. D. de 105^{fr} pour le Coût d'une Collection de
Cahiers du dit Lefevre, recevez nos sincères remerciemens et nos
invitations de nous continuer vos soins pour nous faire procurer
le plus promptement possible l'envoi de ces mêmes Cahiers.

à mon particulier je vous remercie de m'avoir donné des
nouvelles non seulement de votre charmante Maitresse de son
Lecteur, mais encore du Menage Lefevre, de la chère Pauline
faites à tous mes complimens.

rendez moi le service de prendre des renseignemens, même
dans les Bureaux de la guerre ce qu'il est devenu le régiment
des Dragons Gélite, de l'impératrice, et si M. Lefevre, Dragon
Gélite est mort ou en vie, il y a longtemps que sa mère n'a
reçu de ses nouvelles, Septembre, il étoit alors son Mousquetaire,
pardon de cette peine, c'est pour une mère, des Parents et amis.
J'attendrai tous les jours votre réponse

Croyez moi très véritablement

Votre très dévoué

Salve

O. : D'Amiens le 20 Mars 1813.

G. C. f.

Je reviens en même temps par deux paquets par St. des 24 Jours
 et M. Courant, j'avois à beaucoup en ce qui concerne la Cour d'Assises,
 j'avois voulu avoir à moi deux jours pour avoir pu aller
 aller voir le Courant de la Cour, j'avois bien vu et le Roi qui me demandait
 pour vous accuser la réception des Cahiers, j'étois en remerci
 plus empressement instamment, faites en sorte de m'apporter les
 deux brochures: l'unique et parfait fait pour les grades basés,
 j'étois en fait d'oublier le prix par le Bureau d'ouïr, je ne
 puis vous en dire d'avantage, je vous assure que pour le voir
 par un plus dévoué f. *Paluzé*

Attente les brochures

Envoi des deux brochures
 L'unique ou parfait Cahier
 et Règlement du Art de la Peinture
 par la justice, pour la Cour,
 de 23 Mars 1813 -
 payé 60 -

Le 22 aout
L'ait aux d. w. ch.
D'ancien le 22 aout

L'ait de nouveau au G. O.
le 1^{er} Sept^{br} et lui faire
connaître la justification obtenue
De d. w. ch. d'ancien
mentionné dans leur planche
de 26 aout



Du G. O. de France,
le 16^{er} jour
du 6^{er} mois
de l'an de la V. L.
5813.

A LA GLOIRE DU G. A. DE L'UNIVERS.

Le G. O. DE FRANCE,
Ant. C. C. J. Rouge, D^éputé
De LA R. L. SAINT-JEAN, SOUS LE TITRE DISTINCTIF
de la Parfaite Sincérité, à l'O. d'Amiens et de
Sous-Chap. tenant.
SALUT, FORCE, UNION.

C. C. J.

Le G. O. d'Amiens et de la Somme, dont vous êtes le
Député, étant en titre de l'envoi de leurs tabeaux et
de leurs dons gratuits, pour les années 1811 et 1812.

Sans nous arrêter à nos précédents avis, nous venons
de lui en adresser un nouveau, que nous renouvelerons
s'il le faut, jusqu'à trois fois; mais comme

délai expiré, la Commission chargée de surveiller
ce travail ne pourrait éviter de faire un rapport qui

ne serait pas favorable à cet Acte, nous vous
remettons un Exemplaire de cet avis, afin qu'il

de joindre vos efforts aux nôtres pour rappeler

ce Acte à leurs obligations et les


amener à se mettre en règle. Ils ont donc

de l'importance à faire, pour l'avenir, transmettre

les nous, et la Chambre les prendra en considération,
s'il y a la moindre possibilité; mais nous vous
conjurons, au nom du bien de l'Ordre et du G. O.,
de lui proposer de s'expliquer.

Vous avons la faveur de
vous saluer, p. l. v. n. p. q. r. s. t. u. v. w. x. y. z.

Vostre affectionné et très-dévoué ff.
du G. O. en sa G. d.
d'Administration, *Granier*


Cimbre et Vuller
une Garde de l'Ordre
et Cimbre du G. O. de France.
Dubin

Baron
Baron
Le Mandement du G. O.
de France. *Villette*

Amiens le 26 août 1813.

T. C. F.

181

Votre l^r du 22 courant est parvenue à Paris pour être communiquée de suite à la Commission des Sciences et des Arts. Elle a été portée nous avions eu effet l'avis du 9. 05. L'impression portant invitation de soumettre nos tableaux et particulièrement des Mémoires sans lesquels nous ne pourrions recevoir le mot de félicité. C'est sous ces Mémoires qui sont toutes les merveilles du monde. On s'était occupé des tableaux, des empereurs, des majestés sont intervenus à ce sujet de la Commission et cabale à notre imprimeur de sorte qu'ils ont été et sont encore retardés, pour ce qui est éloigné nous prenons le parti de les porter à la plume et j'espère avoir l'avantage de vous les envoyer moi-même les premiers jours de Septembre en attendant je vous transmette et joins séparément deux bons l'un de 100^l service de trois années, dans les divisions Méditerranée, payable ad usum jour de guerre, l'autre de 200^l payable à la Caisse du service de trois années le 1^{er} Septembre prochain. Je profite d'une belle et bonne occasion de mes dames Leiche et Foulain que vous avez eu chez le Comte de Saxe, Pauline de Saxe de Saxe la bien aimée Pauline de Saxe. Je vous remercie de m'avoir donné des nouvelles de Paris et de la famille il y a longtemps que je n'en ai eu d'aucune. Je vous envoie au jourd'hui ces bons pour être présentés et faire courir le récit de dix jours. nous avons l'Affaire sur l'histoire générale de l'Assemblée Nationale, 2^e Edition. Je présente mes respects à Madame.

Aidez-vous
 Pauline

Ag. Le 10 octobre
avec l'avis du comité annuel des Doyens

Amiens le 4. Octobre 1813

Monsieur & F. C. f.

119

J'aurais voulu satisfaire plutôt à la promesse que j'ai faite de vous envoyer les actes des Apôtres et quelques brochures relatives à la révolution, j'en ai été empêché par des travaux que j'ai traités en arrivant, j'y suis satisfait aujourd'hui en envoyant au Bureau de l'Éclair ou Goûté pour Paris; Si les derniers N^{os} des actes, ^{Maugre} il n'y en a que quelques uns, il ne faut excuser que les circonstances des temps qui ont fait bruler par le peuple ces numéros et les autres ne nous sont parvenus que par une voie extraordinaire, j'espère voir au Bureau une Cassette contenant le tout, je souhaite qu'ils puissent vous faire plaisir et embellir votre Bibliothèque Curieuse et intéressante, dans le nombre des brochures il y en a une de grande, c'est un Sermon fait par un Magister d'un Village, elle est précieuse pour un Curieux et rare, ce Sermon a dû être prononcé, je le tiens de Magister même.

Vous avez, Jean Doate, Secrétaire très bon le Malheureux Abraham qui vous tenait avec esprit, je le souhaite de tout mon cœur.

Rendez-vous bien dire ou faire dire au Cousin Letard que je n'oublie point les Commissions, la réponse principale d'art pour le moment, amicus, j'ai écrit un ouvrage, je lui fait mes compliments ainsi qu'à sa très-chère Compagne et à Sautine.

Mes respects à Madame, jembrasse votre bon garçon et vous prie de me croire très-sincèrement

Monsieur & F. C. f.

Votre très-humble et obéissant
Serviteur
F. C. f.

Vous n'avez rien reçu
Des C. B. relatifs aux
Bibliothèques, Mots et almanach.

O.: d'Amiens, le 13^e jour du 12^e mois, l'an de la V.: L.: 5813


le 20^e j.



La □ St.: Jean, sous le titre distinctif de la PARFAITE SINCERITE,

Et Son R^epräsentant près le G^o G^o de France.

S.: F.: V.:

FFF.: CCC.: et TTT.: RRR.: TTT.: 

Vous êtes si obligant, votre amour M^oque et
tellement applaudi que nous avons Sympathie ^{meas} arrêté
de vous catégoriser son ; Satisfaction ; reconnaissance ; en
vous adressant trois Habitans du Nord ; pour d'inquiétude
ce ne sont ni Russes, ni Prussiens, ni Autrichiens, nous aimons
Mieux les combattre que de les envoyer à Paris ; Nous
espérons que ceux que nous avons la faveur de vous
reconnaître ; qui doivent vous être présenté à domicile

10 cent
207
15
il
qui
d'as
tu
ille
M:
en
la
une
me
de
requis
dans
br

Mardi, seront arrivés chez vous en banquet Mantel, (statue)
fidèle et fraternel, ces trois Sauvages veulent être arrosés. J'aurai
bonne poudre forte pour cela il faut avoir soin de les déshabiller
Ils ont été rencontrés dans des bois perdus près de votre or.
Ils doivent être vodus, votre Maître Motet à chercher à leur
donner un habit pour les rendre digne de vous être présentée.

Vous avons la faveur de vous S. L. N. M. A.
N. S. C. et de vous S. L. N. M. A.
S. L. N. M. A.
Vos très-dévotés

Deux Vautour or.
S. P. R. I.
Jumel
S. L. N. M. A.

Amiens le 26 mai 1817

Monsieur G. P. R. I.

1817

Il a été dit à propos chez moi, près un incognito le 22 Courants
hôte l'acte d'acte de 24 avril 1817, ensemble le Catéchisme Marquis
de la main de la droite attention, vous avez bien raison de vous en occuper
il s'est passé de grands et mémorables événements, la Nation française
si aimable mais si fièvre qui s'est toujours fait un jeu des Crises
et du Vertus, qui à l'envers le sceptre pour se courber sous l'échafaud
des révolutionnaires, qui se précipitait pour Napoéon, son culte rappelle
qu'elle avait expulsé son Roi légitime, nous le possédons cependant le
et que Paris ne touche plus au trône des Bourbons, qu'il ne s'occupe
qu'à changer de modes, de robes et de chapeaux, sinon les provinces
le révoqueront, je le condamne à Courants le 24 Janvier aux pères.

Le 28 Avril fut un beau jour pour Amiens, le Roi arriva
dans nos murs avec les plus sincères acclamations d'un peuple amoureux
les chevaux de la Victoria de S. M. furent défilés, et l'adieu par
de Paris français, depuis le 15 novembre je n'étais sorti de ma
chambre que quatre fois retenue par un vil et méprisable humanitaire
qui m'a fait horribles souffres, les nouvelles de Paris des 1^{er} et 2^{es}
Avril nous totalessement fermes si par suite la Cour Royale pour
assistes au te Dieu et présenter les hommages au Roi, ce qui y a
de malheureux l'est de posséder des Russes, Prussiens, autrichiens,
depuis le 18 avril je n'ai pas eue un seul jour d'un loyer et
maison, depuis quatre jours et, et des chevaux pour pouvoir bien
prendre que cela coûte et ne touchant rien, écrasé aussi d'impôts
la bourse ne doit pas être pleine.

Si le G. Mout. est allongé, au autre le remplira.

Je suis bien aise que vous ayez trouvé le Paté de la Parfaite Sincérité
digne à vous, j'ai bien vu votre casier de réception sans vous avoir répondu,
les Vrs. vous ont été portés.

Je vous remercie aussi de m'avoir donné des nouvelles des Messagers
Létour, Dupin et du Gode. Je vous souhaite à tous joie et santé, je vous
prie de me rappeler à tousjours et de présenter mes respects à la
bonne Madame Dupin.

Notre très dévoué
Calize

Amiens le 27 Nov 1811.

C. C. J.

Il y a donc aussi des soupçons parricides les Marquis. Je me
souviens point ce Daudin Duchatel, il n'est point d'auteurs de tout pour
le plaisir des Caplets et autres pièces de vers pour notre S^{te} ce Maître l'écrit
ne serait il pas de Paris et membre de nos Vrs. Les Vrs. de S^{te} Genevieve
La Trinité, voici mon soupçon: il y a eu un tiers de Français qui a
de Hollande ou il était employé, je crois dans un Lycée, son parenté chez moi
pour rétablir les secours de bienfaisance, de D'abord membre et Muni d'un
Bref de la Trinité Or. de Paris, il s'est affilié de nos deux M^{rs} il
vous a nommé, ainsi que le R. M^{rs} Lavallé, persuadé de sa bonne foi
je lui ai dit que j'avais l'avantage de vous connaître, je lui ai communiqué
la Médaille de la R. M^{rs} de la Trinité, en homme, Cour et assez fort, ne demandant
aussi qu'un emprunt pour rejoindre Paris, je n'ai fait voir la médaille qu'à lui
seul et celui qui vous a trompé vous écrit "le R. M^{rs} Lavallé s'avouant d'une médaille
de la Trinité ou en d'autres manières peut être regardé comme membre de la
Hollande, peut et fort, partant bien et rapidement mener des informations.

Je vous remercie bien sincèrement des renseignements que vous me donnez
relativement au Grand M^{rs}. Je vous prie de continuer à de me faire savoir
au Courant.

J'ai reçu il y a quelques jours une lettre du Cousin Létour il me demande
que M^{rs} Dupin soit passé lui donner un mois pour aller visiter la Terre de
Foreville. Je voudrais être instruit, de tout profiter des vacances, je crains
d'être absent, faites en sorte de m'instruire au moins dix jours d'avance
pour pouvoir recevoir votre lettre à la Campagne.

Voilà bientôt un an que j'ai en le plaisir de vous voir, que d'événements
se sont passés depuis, j'ai aussi bien souffert, plus de cinq mois retenu dans
ma chambre et j'ai une chaise pour un affreux rhumatisme que le Diable
meur couronner, pour moi je n'en veux plus.

Je vous prie de présenter mes respects à Madame Dupin et à votre
chère sœur et de me permettre d'embrasser votre cher Garçon.

Comme alors. Calize

Sp. Le 24th 1814, par M. le Duc de Nemours -
O.: d'Amiens, le 12^o jour du 11^o mois, l'an de la V.: L.: 5814



La St.: Jean, sous le titre distinctif de la PARFAITE SINCÉRITÉ,

À Son R.: représentant près le G.: O.: de France.
S.: F.: V.:

TTT.: CCC.: ET TTT.: RRR.: FFF.:

Nous avons la faveur de vous remettre ci-joint le Tableau de nos
Ouv.: à l'époque de la grande Fête de l'ordre de la présente année,
27^{me} jour du 10^{me} mois, l'an de la V.: L.: 5814.

Nous vous prions de considérer cet envoi comme un gage de notre
amitié fraternelle; daignez nous faire la même faveur.

Nous avons aussi la f.: de vous dire P.: L.: N.: M.: Q.: V.: S.:
C.: et avec T.: L.: H.: Q.: V.: S.: D.:

Nous vous prions de faire T.: V.: et TT.: CC.: FF.:
parvenir à tous. Edith. 1er
payable et joint.

Vos affectionnés et très-dévoués
FF.:

Sumel
O.: P.: R.:
Perneau
Sec.:
Salize
O.: A.:

N^o. Le 24th yth Années le 18 Janvier 1818.
par M^{lle} Luceau
E: H: S: H:

J'aurais dû vous remercier de votre
Cordialité, mais de M^{lle} M^{lle} au mois
de septembre de voyage de M^{lle} Dupin, vous
avez bien fait, ainsi que le cousin Letiere
de lui tenir compagnie, j'espère que l'été
prochain vous ne manquerez pas, vous verrez
une belle campagne, j'ai connaissance de
l'histoire de la fondation du G. O. S.:

Je vous prie de recevoir mes souhaits
de bonne nuit, de les faire exprès à Madame
votre très chère Compagne, à votre gros garçon
au cousin et au cousin Letiere, à la belle
et aimable Pauline, mes respects à Madame
Dupin mère, je n'oubli point M^{lle} Dupin.
ne doutez point de mon sincère
dévouement.
Luceau

267
à votre adresse un petit
procès-verbal pour M^{lle} M^{lle}
logé, tracé à l'occasion de
à dire bien en faire la
Grand O. S. et adresse, un
à un pour la S. S. S. -
à disposition avec quelques
vous pouvez deviner en
ardo des devoirs, vous le ferez
à parce que ces lettres ne
à de faire tout le tout seau
demande, ce sac pour
à travaux mérités 403
à pour vous redresser votre

vous par épreuve des
Crâtes dans la suppression, Letiere reste dans sa place, ce qui m'a fait
plaisir, Voilà du changement dans le Ministère, il en aura E. il plus
dans les entours, On assure que votre Cour royale reste à Amiens, quelle
à été organisée avec une chambre de minor, c'est adire neuf Conseillers,
vous voyez que je dois toujours être inquiet, la chère Pauline Letiere d'a

Amiens le 27^{me} 1718.

Ci Ci Si

Jusqu'à vos autres papiers, vous êtes en la même sorte
 que le G. A. doit l'être; je vous remercie de m'avoir tiré
 d'ignorance, je m'assure encore de quelques des nouvelles
 dans la crainte de ne vous en avoir pas, cependant
 je me reprocherai de ne pas m'en être si cruel silence,
 j'espère d'ailleurs, pour vous de M. de Mailly qui à ca
 lica hier, j'écris à M. Dupin pour lui demander si
 on pourroit encore vous écrire ainsi qu'à Courcier
 Lettres, et s'il courroit ainsi son ex-provisoire
 Privilege au jourd'hui Ministre de la justice pour
 l'intérêt près de lui en ma faveur, dans le cas
 de changement dans notre Cour Royale, vous
 m'avouez qu'il seroit bien d'obtenir de me voir
 à un autre usage, sur l'exercice dans la magistrature
 si cette Cour est supprimée, comme on l'a voulu, il
 y aura toujours, à Amiens un Tribunal ou Cour
 Criminelle, il seroit alors avantageux et heureux
 d'avoir un protecteur, je vous prie de parler à
 M. Dupin, puis que je vous retiens agitant et
 toujours obligé, vous êtes aussi dans les Craintes,
 pour moi au Courant en ce qui vous regarde ainsi
 que pour Lettres, qui: vous avez raison, qu'elle quelle
 aucun, que ceux qui ont vu le monde, doivent
 avoir de remords, avec vous être gratifié, ainsi que
 M. Dupin et Lettres de quelques douzaines de
 Livres, j'ai toujours eu, et encore, deux autres

267

et à votre adresse un petit
 procès-verbal pour M. de
 Loge, grâce à l'occasion de
 votre bien en faire la
 Grand Or, et adresse, un
 ou un pour la A. L. -
 la disposition avec quelques
 vous prouver de voir en
 arde des devoirs, vous le fera
 parce que ces lettres ne
 de faire tout le tout seau
 demande, ce sac pour
 on travaux Mérités 400
 avec pour vous redresser votre

vous prouver vous. vous pour par éprouvé Des
 Craintes dans la suppression, Lettres reste dans sa place, ce qui m'a fait
 plaisir, Voilà du changement dans le Ministère, il en aura l'air plus
 dans les entours, On assure que notre Cour Royale reste à Amiens, quelle
 s'a été organisée avec une Chambre de Meins, c'est à dire Meaf Conseillers,
 vous voyez que je dois toujours être inquiet, la chère Pauline Lettres d'a

Amiens le 27 Janvier 1718.
 Jusqu'à vos autres papiers, vous êtes en la même sorte
 que le G. A. doit l'être; je vous remercie de m'avoir tiré
 d'ignorance, je m'assure encore de quelques des nouvelles
 dans la crainte de ne vous en avoir pas, cependant
 je me reprocherai de ne pas m'en être si cruel silence,
 j'espère d'ailleurs, pour vous de M. de Mailly qui à ca
 lica hier, j'écris à M. Dupin pour lui demander si
 on pourroit encore vous écrire ainsi qu'à Courcier
 Lettres, et s'il courroit ainsi son ex-provisoire
 Privilege au jourd'hui Ministre de la justice pour
 l'intérêt près de lui en ma faveur, dans le cas
 de changement dans notre Cour Royale, vous
 m'avouez qu'il seroit bien d'obtenir de me voir
 à un autre usage, sur l'exercice dans la magistrature
 si cette Cour est supprimée, comme on l'a voulu, il
 y aura toujours, à Amiens un Tribunal ou Cour
 Criminelle, il seroit alors avantageux et heureux
 d'avoir un protecteur, je vous prie de parler à
 M. Dupin, puis que je vous retiens agitant et
 toujours obligé, vous êtes aussi dans les Craintes,
 pour moi au Courant en ce qui vous regarde ainsi
 que pour Lettres, qui: vous avez raison, qu'elle quelle
 aucun, que ceux qui ont vu le monde, doivent
 avoir de remords, avec vous être gratifié, ainsi que
 M. Dupin et Lettres de quelques douzaines de
 Livres, j'ai toujours eu, et encore, deux autres

Amiens le 27 Janvier 1718.

Amiens le 27 Janvier 1718.

à loges, poêle, chaudières et entrées, et encore des
doubles impositions, les sacrifices sont aujourd'hui
nécessaires pour arriver à la tranquillité.

On ne peut pas beaucoup travailler Mal...
C'est tout commun à Paris, je vous remercie de l'ouvrage
l'ouvrage Mr. prêtre cher, il faudrait en avoir le
premier, je ferai la proposition à la...
Comme je vous le dis, j'arrive de Mal...
j'ai été à St. Omer, Mr. Dupin, comme tous autres,
n'a pas beaucoup de fruits, le peu qu'il a il peut
être sûr que son régime Dupin les lui conservera
et les gardera avec la plus grande et scrupuleuse
fidélité.

Vous prie de m'adresser vos respects
à la bonne Madame Mademoiselle Dupin de me rappeler
aux souvenirs de l'adame votre très cher Compagnon
de l'abbé Dupin, Lettre de la famille, et croyez moi

Notre bien dévoué

Mal...

Ly. le 19 Mai Amiens le 10 Mai 1816.

Monsieur et F. C. J.

126

J'envoie au Bureau des Ventes publiques et à votre adresse un petit
Sac contenant quatorze exemplaires d'un procès-verbal pour M. Dupin
Dire Dame Branche des travaux de l'abbé logé, tracé à l'occasion de
l'inauguration de l'Église du Roi, vous voudrez bien en faire la
distribution, savoir 3, il y a le Sac au Grand Or, et adresse, un
pour le Sr. Thory, un pour le Sr. Challeau, un pour la Sr. L.,
la Trinité, un pour vous, les autres à votre disposition avec quelques
Branches d'ivoire que vous recevrez, si vous pensez devoir en
adresser aux Ministres notamment au garde des Sceaux, vous le ferez
simplement, c'est adressé sans lettre d'envoi parce que ces lettres ne
sont que pour les L., nous vous prions de faire tenir le tout franc
de port, vous en serez remboursé sur votre demande, ce sac vous
participera port payé. Je souhaite que nos travaux méritent vos
approbations.

Je suis bien aise de cette circonstance pour vous redresser notre
amitié et reconnaissance.

Comment vous portez vous? n'avez vous pas éprouvé des
Craintes dans la suppression? Lettre reste dans la place, ce qui m'a fait
plaisir, Voilà du changement dans le Ministère, il en aura F. il y a
dans les entours, On assure que notre Cour royale reste à Amiens, quelle
a été organisée avec une chambre de moins, c'est adressé Messieurs
vous voyez que je dois toujours être inquiet, la chère Pauline Lettre de

par perdue de tous, elle à un mari haineux, la bonne mère doit être contente,
Surtout Madame Dupin de voir sa troisième sœur, Goutte pour bien leur
présenter Mes Compliments.

Je vous souhaite ainsi qu'à votre Epoux et fils une bonne et
parfaite santé et de me croire très-sincèrement.

Monsieur et F. C. F.

Votre très humble et obéissant
Serviteur
[Signature]

Le 1^{er} juin - V. ci joint
O. d'Amiens, le 23^{es} jour du 3^{es} mois, l'an de la V. L. 5817
Luit au G. O. le 28. V. au dor.



La St. Jean, sous le titre distinctif de la PARFAITE SINCÉRITÉ,

À Son Député près le G. O. de France.

S. F. V.

TFF. CEE. et TFF. RRR. FFF.

M. Le procureur général près la Cour Royale De'Amiens m'a
fait parre qu'il avoit reçu du Ministère une lettre relative à ces affaires
Secrètes qui se tenaient dans cet O. que la L. des Macarons étoit
rien plus fréquemment que l'ordinaire, qu'il falloit éviter, les
empêcher. Je lui ai répondu que nous iquesions d'autres assemblées
que celles de la L. que nous n'en tenions point d'extraordinaire
mais elles seroient par les règlements de la L. que le Ministère ne
pouvoit regarder les assemblées de la L. comme Secrètes, mais comme
une association protégée et sous l'autorité du Gouvernement par
l'intermédiaire du G. O. de France, que l'on ne peut supposer
qu'une pareille association, placée dans le sein de la Société générale
mais pour but de contraindre le Gouvernement, nous avons fait

être à jamais attaché au Roi et aux Bourbons et qui nous soient
fidèles à notre promesse que nous espérons ^{vous en rendre} jusqu'à un tel ordre.

Nous vous envoie donc arrêté deux nos passeports.

Vous êtes prié de faire passer au G. O. de ces ordres et
de nous indiquer la marche à suivre, le G. O. doit connaître
l'intention du gouvernement, notre L. est toute royaliste et aucun
de nous n'est capable de trahir ses devoirs, nous n'avons donné
aucun soupçon sur notre conduite.

Je vous salue par V. L. M. G. G. G. L. D.

Votre très-dévoté

Valize

Paris, le 23 Mai 1817

B. C. F.

Il y a bien longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles,
j'espère que vous êtes content, que votre santé est bonne ainsi
que celle de votre épouse, de votre fils qui doit être grand et fort. Vous
trouverez en joint un objet précieux sur lequel nous vous prions de
donner tous soins, nous ne pouvons nous figurer quel est le motif qui
peut s'en regarder, soit à notre procureur général, soit au Ministère
d'après le précédent, les assemblées des illacours, des assemblées secrètes
nous avons mis au point, c'est-à-dire ceux nos passeports, que de
contraires le procureur général, nous attendons pour nous asseoir
et faire passer le tout au G. O.

Vous, vous envoie deux nouvelles de Lettres de douanes
et de la famille, M. et M^{lle} Dupin, Gendrons, M^{lle} de la Roche
et M^{lle} de la Roche, vous envoie de les accompagner avec la Courte.

Je vous prie de M^{lle} Croix très-sincèrement

Votre très-dévoté

Valize
rue des Deux Carreaux N. O.

O.: De Paris, le 28^e j.: Du 3^e mois 1787

Le Député de la No.: de la parfaite sincérité O.: d'ancien
au G.: O.: d'ancien

Et: M.: ff.

Je me propose d'informer le G.: O.: que je viens de recevoir
du Vei.: de la No.: de la parfaite sincérité, O.: d'ancien,
une planche en date du 23 du mois cour^t. qui contient ce qui suit:
« No. de honneur g^l D^u »

Outre les apertions données ci dessus par un Magistrat aussi intégral
qu'il est rare, lequel est tout à la fois Vénéral de fait &
jouissance en Conf^{er} à la Cour royale; apertion, à la vérité
de laquelle il est raisonnable d'ajouter foi, il me bon peut-être
que je rappelle au G.: O.: les faits suivants:

Le 2 octobre
à la fin de 1811 le Journal de l'Éducation a rapporté
un article copié dans un journal anglais annonçant
la formation ^{de} Sociétés ou Clubs politiques, ^à de royalistes purs.

Une ordonnance royale du 10 Mai suivant porte:

« Sur le compte rendu qu'une Société politique en secret s'était
réunie depuis 3 mois à Ancien sans que les autorités y aient mis
obstacle D^u »

art. 1^{er} de S. Morgan Procureur g^l près la Cour royale d'Ancien
Et le S. Requies, Sup^{er} de la Souver^{ain} sont révoqués.

art. 2. Le S. Clouet, (Coboul de la Légion départ. 4^e) est mis en
non activité - »

La de la parfaite sincérité n'a été aucunement inquiétée

a cette époque; J'en suis sûr que dès le 1^{er} mai précédent, ce b. d. Att. tout composé, eût été de la dire pour vous, de jamais dévoué au Gouvernement. avait inauguré solennellement. en avec pour le b. d. Att. dans le local de ses séances. de même verbal de cette fête a été imprimé, et je n'ai distribué en envoi à plusieurs loges; j'en ai remis quelques exemplaires au G. O. (C'est il m'en est resté j'en joins un à la présente planche.)

L'Att. de la parfaite Sincérité a toujours été aussi exact observateur des instructions du G. O. que Souverain aux lois des ordonnances de Solice; jamais il n'a infirmit le règlement, qu'il fut imprimé, et lorsque chacun de ses membres se voyait soumettre avec zèle ce devoir lui paraît rappelle d'une manière officieuse, ainsi qu'il est d'usage dans toutes les loges régularisées. Cet Att. a mérité d'être conservé sur le tableau des règlements de la G. O. prend pour sa protection.

J'ai la faveur de vous prier au courtoisement E. N. H. de vouloir bien soutenir ce votre crédit auprès de l'autorité supérieure. La b. d. Att. de la parfaite sincérité en se de autoriser par votre réponse à la présente, à lui en donner l'assurance.

Après

Or. de Paris, Le 1^{er} juin 1817

au Pou. G. Solice à Amiens

E. Pou. Att.

307

J'ai reçu votre planche tracée pour la date du 13 du mois J. par laquelle vous me faites part de la suspension volontaire de vos travaux maçonniques d'après les craintes qui s'ont été manifestées par le Procureur G. J. de votre Cour royale agissant par l'organe du M. de la Solice. Je partage le chagrin et l'inquiétude que cette circonstance doit causer à tous vos frères; rien n'est aussi pénible pour l'homme de bien que d'être obligé de supporter le fardeau d'un injuste joug. Mais que faire contre l'autorité dans une telle mesure d'autorité?

De murmurer contre elle et perdre patience,

Il me paraît mal à propos,

vouloir ce que l'on veut en la seule science

qui nous met en repos.

Continuons donc à être réconciliés et attendez de l'active sollicitude du G. O. la justice et la paix qui vous sont dues.

Après que j'ai reçu votre planche, j'ai été consulter le Secrétaire du G. O. qui a remarqué, avec peu de surprise, que l'Att. de la parfaite sincérité est maintenu dans le calendrier de cette année qu'il doit paraître plusieurs années de son don gratuit. (cette faveur est due à la Dd. que j'en ai faite à un membre influent considéré de la Concuision chargé de ce travail, auquel j'ai fait des propositions au nom de la Dd. que je représente.) J'ai été invité en conséquence à composer votre planche avec celle d'un des Concuisionnaires chargés à tracer une planche au G. O. pour lui faire connaître les tracés dont votre est l'objet et à en donner par conséquent connaissance aux Concuisionnaires chargés de recueillir les actes de ce genre. J'ai affecté d'écrire au Sec. maç. une planche dont vous trouverez ci-joint une copie

ce j'ai comqué la votre à d'un du communisme, dirigé si de fu, qui m'a dit
de vous inviter à la soumission la plus pacifique et de vous prévenir que le
Gr. Mar. ^{doit remettre incessamment} ~~doit incessamment~~ remettre, au M^{te} de la Police un exempl^{re}
des imprimés du dernier tableau du L. d. régular^{er} ^{et d'insister} à faire former
toutes celles qui n'y ~~seront~~ ^{sont} pas portés; mais aussi à donner des ordres
p^r faire protéger les autres, de la conduite des off^{rs} le G. O. Je rend garant
eux-m^{es} d'autorité. Si l'on obtient cette faveur, car on a bien
des Espers, vous retrouverez l'Exercice de vos travaux puis que
ce je vous l'ai dit vous être compris dans ce dernier tableau.
Vous ferez bien, toute fois de vous mettre en règle pour le rapport
du Don gratuit au plus tôt que vous pourrez vous réunir.

Je désire, E. V., que la R. et que vous puissiez approuver ~~une~~
démarche ^{à elle} ~~ou~~ y trouvez une preuve de mon dévouement pour
elle et de l'attachement que je vous ai voué ainsi qu'à elle
et avec le quel j'ai la fas. d'être S. L. N. M. d. V. S. C.

E. V. M.

Votre aff. f.

Amiens le 24th 1817

Je vous remercie, Mon très cher, de votre L^{re} du 7th Ce. malgré l'été
nouvelle fraîcheur vous ne m'avez point affligé pour les jours de Marsais
de courage et me disposais à quitter la ville pour aller au village y
fixer mon séjour, ce projet en suspens la Cour royale d'Amiens resta
il est vrai qu'un projet de suppression a été imprimé et distribué au
Conseil d'Etat, après discussion pour l'Etat, postes
écoles pour les pauvres plaideurs qui n'auraient pu se présenter
sans être coramés par les riches et même par nos gens d'affaires si
l'on avait été dirigé, au fin il est annoncé qu'un certain nombre
la Cour, cette annonce, de S. M. le garde des Sceaux, a fait le plus
grand plaisir à tous les habitants, la Cour a donc incessamment
reçoit l'institution royale, cette organisation n'entraînera t'elle pas
quelques suppressions parois les Cours, pas exempt une
Chambre? Voilà une nouvelle inquiétude personnelle, je n'ai aucune
recommandation auprès du Ministre, je n'ai que vingt deux ans
de magistrature, je suis persuadé que si ma réélection dépendait
de votre sollicitation, du Courin l'écrite de M. Dupin, pour la faire
de suite et avec plaisir, il faut attendre et ne pas mépriser
le Village de Bieilly.

Je ne vous porterai pas aujourd'hui de Notre L^{re} les
séances ne sont pas fréquentes, les Malheurs de la dernière Campagne
les faillites, les suspensions de payement, ont fait tort, de sorte que
nos Malheurs ont peine à rentrer, le Commerce Commence à reprendre,
espérons que nous reprendrons aussi incessamment nos travaux pour
Ains en Commun, vive le Roi.

Vous m'avez demandé dans le temps une relation d'une Société
Secrete qui a occasionné la révocation de plusieurs fonctionnaires
Je ne vous ai pas répondu espérant toujours que la L^{re} arrêterait
quelques choses et que j'aurais alors occasion de vous écrire, les jour
se sont rapidement écoulés et nous sommes encore, Comme au premier,
cette Société Secrete n'ayant aucun rapport à la Mac^{re} des Militaires,
l'ontaine mystifier le procureur Général, on lui faisait entendre qu'une
Société en faveur de M. le Duc de Bourbon, qui était nécessaire pour lui,

de s'y présenter pour en connaître les réglemens, le procureur général
 en tomba dans le piège, s'en vint à Metz dans une voiture les
 yeux bandés, conduit sur une place bas la ville à Metz ou
 le fit descendre de voiture en lui recommandant le silence,
 Il attendit assez longtems, on ne le prendait pas de vue, par conséquent
 il souleva le bandeau et s'aperçut qu'il étoit joint en écrivain
 au ministre. Cela les révéla, le procureur général, qui qui
 étoit, méprisera jamais de la mémoire de ses dévotionnaires Col-
 lèges.

Voulez vous bien ne pas oublier d'apporter de madame et
 de Gerentour, et si vous avez quelques lettres, notes ou rapports sur
 ce qui peut me concerner de Monsieur par sans doute de
 Maffroy, croyez moi très sincèrement

Votre dévoué serviteur
 Salze

L.: de la Parfaite Sincérité.
 Or.: D'Amiens

Adresse de la = à M. Farati petariceni
 de Metz n° 72 - p. recu à M. Sinterici
 Rue des Capucins n° 46.
 D. 1. 3 cailloux près de la salle de spectacle n° 61

Rapporteur dans l'affaire concernant le N° 1 ancien accepté = f. foraspe Rue d'Etienne n° 9 près le boulevard

DIVISION du

SITUATION de M.

Receveur général du

DÉP.^T d

Département, à l'époque du

18

		RECETTE.	DÉPENSE.	
SOLDE au 1. ^{er} 18	Caisse.....			
	Porte-feuille..	Effets sur Paris.....		
		Idem sur divers places.....		
	Caisse de réserve.....	Remises de la caisse de service.....		
		Effets en souffrance.....		
		Traites de douanes.....		
		Obligations d'adjudicataires.....		
	Caisse de service.....	Idem en souffrance.....		
		Rescriptions et Mandats.....		
	MOUVEMENTS pendant le mois d	Recettes.....	DÉBIT des comptes, ou Dépense.	CRÉDIT des comptes, ou Recette.
Dépenses....		sur contributions directes et indirectes.....		
		sur caisse de réserve (excéd. ^t de la recette sur la dép. ^{se}).		
		Obligations.....		
		Bons à vue.....		
Caisse de réserve (excédant de la dépense sur la recette).....		Envois directs au Trésor.....		
		Dépenses locales.....		
Fonds particuliers.....		Transports ou contre-parties.....		
Fonds en dépôt.....		Caisse de réserve (excédant de la dépense sur la recette).....		
Receveurs particuliers.....	Fonds particuliers.....			
	Fonds en dépôt.....			
	Receveurs particuliers.....			
SOLDE au				

18

18

